Convention de Formation Professionnelle Continue

N° 9

Entre les soussignés :

Organisme de formation :

**Institut de Psychiatrie**

Association Loi 1901 n° W751217154 N° SIRET 804 317 162 00019

N° déclaration en tant qu'organisme formateur : 11 75 53564 75

Siège social : 1 rue Cabanis, 75014 Paris

Tel : 01 45 65 86 46

et

Contractant : …………………………………………………………………………………………………….

Contact  (Nom, mail, téléphone) ………………………………………………………………………………

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du code du travail portant formation professionnelle tout au long de la vie.

#### Article 1 : Objet de la convention

L’organisme **Institut de Psychiatrie** organisera l’action de formation suivante :

**La remédiation cognitive chez l’enfant : le programme CRT**

Le programme de remédiation cognitive CRT (cognitive Remediation Therapy, Wykes et Reeder, 2002) programme papier crayon, dispensé en individuel vise à réduire un dysfonctionnement frontal. Il est largement utilisé en psychiatrie chez l’adulte à partir de 16 ans pour les troubles schizophréniques, dans l’autisme, et dans les troubles du comportement alimentaire.

Récemment l’équipe tunisienne du Professeur Asma Bouden à l’hôpital Razi, La Manouba a validé une version CRT adaptée à l’enfant à partir de 8 ans, dans l’autisme de haut niveau, le déficit attentionnel et dans les troubles des apprentissages. L’intérêt de cette méthode papier crayon est la large adaptabilité du programme même pour des personnes ayant d’importantes difficultés cognitives (déficience intellectuelle légère par ex) et la grande transférabilité des stratégies utilisées à des domaines variés de la vie quotidienne.

**Objectifs**:

Cette formation a pour but de vous initier au contenu de ces programmes de soins et d’accompagnement, à la philosophie qui les anime ainsi qu’à certains aspects d’organisation pratique des soins.

**Déroulement de la formation :**

Mercredi 16 octobre : Introduction à la remédiation cognitive et à la réhabilitation psychosociale chez l’enfant : expérience tunisienne

* 1. Le bilan neuropsychologique pré et post CRT chez l’enfant
	2. Présentation du guide de l’utilisateur du CRT-enfant
	3. Présentation du module flexibilité cognitive
	4. Atelier de mise en pratique

Jeudi 17 octobre :

* 1. Présentation du module mémoire A
	2. Atelier de mise en pratique
	3. Présentation du module mémoire B
	4. Atelier de mise en pratique

Vendredi 18 octobre :

1. Présentation du module planification A
2. Atelier de mise en pratique
3. Présentation du module planification B
4. Atelier de mise en pratique

**Dates :** 16 -17 et 18 octobre 2019

**Durée** : 7h de cours hebdomadaire, soit 21 heures au total

**Lieu**: **Amphithéâtre Pierre Deniker,** Bâtiment Jean Delay, Service Hospitalo-Universitaire

 GHU- Paris Sainte-Anne, 1 rue Cabanis, 75014

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

* Des présentations powerpoint, des vidéos, des discussions, des démonstrations, des exercices basés sur l’expérience personnelle
* Des échanges autours de situations cliniques

Type d’action de formation (au sens de l’article L 6313-1 du code du travail) :

* Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
* Actions d'adaptation et de développement des compétences

Modalités de contrôle des connaissances :

Un questionnaire sera complété par les participants pour attester des connaissances.

Nature de la sanction de la formation dispensée :

Une attestation est obtenue au terme de la formation

**Intervenant :**

**Pr Asma BOUDEN**, chef de service de Psychiatrie infanto-juvénile à l’hôpital Razi La Manouba. Elle a longtemps été membre puis directrice d’une unité de recherche dont les thèmes d’intérêt étaient l’étude des fonctions cognitives en psychiatrie. Depuis quelques années son équipe a mené de nombreux travaux dans le champ de la remédiation cognitive et des troubles d’hyperactivité déficit de l’attention ainsi que dans l’autisme. A partir de la méthode Cognitive Remediation Therapy de Delahunty et Morice (1999), elle a supervisé de nombreux travaux d’adaptation de cet outil à l’enfant, puis de validation de l’outil en langue arabe. Actuellement elle poursuit une étude de validation d’une batterie d’évaluation des cognitions sociales pour l’enfant qui sera disponible en langue arabe et adaptée à la population tunisienne.

**Pr Zeineb ABBAS GHORBEL**, professeur agrégée de Psychiatrie infanto-juvénile à l’hôpital Razi La Manouba. Elle s’est intéressée très tôt aux troubles attentionnels de l’enfant ayant une hyperactivité déficit de l’attention, puis elle s’est orientée vers les techniques de remédiation cognitive pour l’enfant, à l’heure où peu d’équipes de pédopsychiatrie en France s’y intéressaient. Elle a ainsi pu mener avec succès de nombreuses thérapies dans le champ de la remédiation cognitive pour les enfants d’âge scolaire souffrant de déficit attentionnels. Elle a encadré de nombreux résidents autour de la remédiation cognitive en pédopsychiatrie non seulement pour les troubles attentionnels, mais aussi pour les enfants avec autisme de haut niveau et pour les troubles des apprentissages. Elle a initié les adaptations de la méthode CRT à l’enfant.

**Dr Houda BEN YAHYA,** psychologue, s’est très tôt intéressée aux techniques d’évaluation des fonctions cognitives chez l’enfant et aux programmes de remédiation cognitive. Elle a beaucoup contribué à la création de tests de cognition sociale utilisables chez l’enfant et pour une population tunisienne, et mène de nombreuses thérapies de remédiation cognitive dans le service du professeur Bouden. Son expertise dans ce domaine lui permet d’enseigner toutes ces techniques aux équipes soignantes intéressées pour délivrer des programmes de remédiation cognitive chez l’enfant mais aussi chez l’adulte, en Tunisie et dans le pourtour méditerranéen.

#### Article 2 : Effectif formé

Le nombre d'inscriptions est limité à 30 personnes. Les candidatures seront prises sur la base du « premier arrivé, premier servi ».

#### Article 3 : Dispositions financières

Coût de la formation :

Tarif Formation Continue…………………………………………………………………………… 350 €

#### Les frais d’hébergement et de restauration sont à la charge du participant.

#### Article 4 : Modalités de règlement

L'inscription prend effet à la réception du bulletin d’inscription **ET** du paiement OU de la convention signée par le service de formation professionnelle continue de son employeur.

Seuls sont autorisés les modes de paiement suivants :

* l**es chèques postaux ou bancaires libellés en euros et compensables en France, à l’ordre de Institut de Psychiatrie**
* **les virements sur le compte de l’Institut de Psychiatrie.**
* Lors de l'envoi du dossier d'inscription, joindre impérativement une copie du bordereau de versement mentionnant le nom du payeur (s'il est différent du nom du stagiaire) **ou la copie dûment signée de la convention.**
* Identifiant national de compte bancaire – RIB

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Code banque | Code guichet | Numéro de compte | Clé RIB | Domiciliation |
| 10278 | 06054 | 00020496801 | 78 | CM Paris 14 |

* Identifiant international de compte bancaire – IBAN

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  | Clé RIB | BIC |
| FR76 | 1027 | 8060 | 5400 | 0204 | 9680 | 178 | CMCIFR2A |

#### Article 5 : Conditions d’Annulation ou d’abandon

L'annulation d'une inscription est possible **à condition d’en avoir fait la demande par écrit au plus tard 10 jours avant le début de la formation** (cachet de la poste faisant foi). Le remboursement se fait avec une retenue de 20 % (frais administratifs). **Aucune annulation ne sera acceptée après cette date** et aucun remboursement ne pourra avoir lieu. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d’abandon en cours de formation.

#### Article 6 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglé à l’amiable, le tribunal administratif de Caen sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à ………………………………........ le …………………

Le cocontractant L’organisme de formation

(Nom et qualité du signataire) Marie-Odile KREBS

 Présidente,